

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans le respect du cadre légal de la vidéo protection, du code de la sécurité intérieure, des procédures internes au service ou définies par le client, l'opérateur en vidéo protection assure la prévention des risques en fonction des sites à surveiller.

Dans le respect du cadre législatif et réglementaire, du code de la sécurité intérieure, de procédures internes de l'entreprise et des procédures définies par le client, l'opérateur en télésurveillance assure la protection des sites des professionnels ou des particuliers.

L'accès aux deux activités est réglementé et nécessite une carte professionnelle.

En vidéo protection, l'opérateur visionne, analyse, exploite des images émanant de tout système qui produit des images pour sécuriser des personnes, des lieux, des espaces ou des bâtiments. Il déclenche et suit les différents types d'intervention (alarmes, télésurveillance, astreinte) en vue d'informer les acteurs privés ou publics chargés d'intervenir sur les sites.

L'opérateur trace les événements sur le registre prévu à cet effet ou sur une main courante informatisée. En télésurveillance, sur les sites télésurveillés, il réceptionne, traite rapidement et efficacement des alarmes provenant des systèmes de sécurité (alarmes intrusion, incendie, technique), couplés ou intégrés à des dispositifs de vidéoprotection.

En cas d'événement, il écoute l'interlocuteur, le questionne, et reformule sa demande afin d'établir un constat de la situation, et qualifier la nature et le degré d'urgence.

Il gère les déclenchements d'alarme associés à une levée de doute physique, audio ou vidéo. Il diligente à distance l'intervention par des moyens humains ou par vidéo en cas d'événement, en cas d'incident ou sur demande, selon les priorités définies par les procédures.

Il s'assure du retour à la normalité des systèmes de sécurité.

PRÉREQUIS

Profils possibles.

- 1- Niveau classe de terminale ou première ou équivalent.
- 2- CAP/BEP/titre professionnel de niveau 3 dans les métiers de la sécurité avec 3 ans d'expérience dans le métier de la sécurité ou de la relation client à distance.
Pour tous : la maîtrise de la langue française est indispensable à l'oral et à l'écrit, pour l'expression et pour la compréhension. Le niveau B1 du CECRL est requis. La capacité à rédiger un compte rendu est requise également.

Une autorisation préalable à l'entrée en formation est indispensable (délivrée par le CNAPS Antilles Guyane Immeuble Cascade2 –CS 70114–97201 Fort de France)

OBJECTIF

- Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéo protection
- Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions

PROGRAMME

Module 1 : Acquérir les connaissances et les savoir-faire relatifs au tronc commun aux activités privées de sécurité :

Environnement juridique de la sécurité privée - assistance, et premiers gestes d'urgence - prévention des situations de conflits - transmission de consignes et remontée d'informations

Module 2. Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéo protection :

Contrôle du fonctionnement des installations et des équipements de vidéo protection en centre d'exploitation
- Sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéo protection - analyse et exploitation des images ou alarmes d'un système de vidéo protection

Module 3. Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions :

Contrôle du bon fonctionnement et de la sécurité d'un centre d'exploitation - réception, traitement de l'information et de la communication en télésurveillance - déclenchement et régulation de l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents - contrôle du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité

Modules transverses : Anglais-Techniques de recherche d'emploi

MODALITÉS DE LA FORMATION

Présentiel

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Alternance de méthodes - Formation basée sur la pratique professionnelle. En centre sur les plateaux techniques équipés en matériels et outils professionnels. En entreprise avec des périodes de stage.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation des acquis en cours de formation.
- Évaluation en périodes en entreprise (selon les modalités de la formation).

SANCTION

Titre professionnel de niveau 4 (bac technique) d'opérateur en vidéo protection et télésurveillance

DÉBOUCHÉS

Agent de sécurité – opérateur en téléassistance –opérateur en vidéo protection

PASSERELLES

Pour connaître les passerelles vers d'autres certifications, consulter le site internet de France Compétences.

ÉQUIVALENCE

Aucune.

TARIF

Gratuit pour les demandeurs d'emploi. Nous contacter pour un devis pour autre public.

ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours par un référent-handicap. Nous contacter au 0696 03 92 85.

DÉLAI D'ACCÈS

Le délai d'accès dépend de la programmation et des places disponibles.

DATES DE FORMATION

Consulter le site internet imfpa.mq ou contacter le 0596 69 24 24.

Mise à jour le 18/11/2024